



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE  
ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Abidjan, le 12 MARS 2018

N° 00022/2018/MPD/DGSCA/CZM-Ggg

A

Monsieur le Président de la Commission  
d'Accès à l'Information d'intérêt public,  
et aux Documents Publics (CAIDP)

ABIDJAN

Objet : Transmission de Rapport annuel

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courriel daté du 21 Février 2018 à travers lequel il m'est demandé de bien vouloir transmettre à la Commission d'Accès à l'information d'intérêt public, et aux Documents Publics (CAIDP), le Rapport Annuel sur l'application de la loi N°2013-867 du 23 décembre 2013 relatif à l'accès à l'information ; je vous en remercie bien sincèrement.

En retour, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint ledit Rapport renseigné par le Responsable de l'information pour le compte de la Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations distinguées.

  
  
**CISSE Z. Marcelin**

Pièces-Jointes : - Une (01) copie du Rapport Annuel renseigné  
- Une (01) copie du Courriel

Navigation toolbar with icons for back, forward, search, and other email actions. Includes a search bar and a 'Plus' dropdown menu.

MESSAGE

Rapport annuel sur l'application de la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information.

Boîte de réception x

ception (1...

juivis Caidp COTE D'IVOIRE

A moi, Bamory

renvoyés Bonjour Monsieur Goutta,

(3) En réponse à votre courriel, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le contenu du mail transmis aux responsables de l'information.

Madame/Monsieur le Responsable de l'information,

Conformément à l'article 04 du décret n° 2014-462 du 06 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), les organismes publics doivent produire premier trimestre de chaque année, un rapport sur l'application de la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'information.

A cet effet, et afin de vous mettre en conformité avec les dispositions dudit décret, nous vous prions de bien vouloir renseigner le annuel type en attachement et nous le faire parvenir au plus tard le 28 Février 2018.

Pour toutes informations complémentaires, nous vous saurons gré de bien vouloir vous adresser à la Direction des Opérateur CAIDP au contact téléphonique suivant : 22 50 17 14 ou par mail : caidp.ci@gmail.com.

Vous en souhaitant une très bonne réception, Cordialement

NB: Le rapport 2017 vise la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

# *Logo de l'Institution*

## **RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA LOI N° 2013-867 DU 23 DECEMBRE 2013 RELATIVE A L'ACCES A L'INFORMATION**

Conformément à l'article 04 du décret n° 2014-462 du 06 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), les organismes publics doivent produire, au premier trimestre de chaque année, un rapport sur l'application de la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information. Ce rapport doit contenir notamment l'indication du nombre de requêtes reçues et la suite qui leur a été donnée.

**Février/2018**

## **Première Partie**

### L'institution ou l'organisme

Nom de l'institution ou de l'organisme : **Direction Générale de la Stratégie et de la  
Coordination de l'Aide (DGSCA)** Ministère du Plan et du Développement.....

Nom de la personne ayant la plus haute autorité : **Mr CISSE Zahanon Marcelin (DG)**.....

Nom du responsable de l'information : **GOUTTA Grah Germain**.....

Fonction du responsable de l'information : **Chargé d'études**.....

Contact du responsable de l'information : **07365470 / 41332887 / germaingrah@yahoo.fr**

## **Deuxième Partie**

Activités du Responsable de l'information : gestion des  
requêtes

**Période visée par le présent rapport :**

**DU : 01 janvier 2017 Au 31 décembre 2017**

**I- Nombre total de demandes reçues par l'organisme ou l'institution :.....**

**II- Nombre de demandes reçues d'une autre institution ou organisme  
incompétent pour le traitement : .10.....**

**III- Nombre de demandes transférées (le demandeur a été orienté vers  
l'organisme public qui détient l'information ou le document) :...3.....**

**IV- Nombre de documents publiés :...0.....**

**V- Nombre total de demandes traitées :.7.....**

**1- Nombre de requêtes satisfaites totalement (tous les documents  
demandés ont été communiqués sans exceptions ou  
retentions) :.....6.....**

**2- Nombre de requêtes satisfaites partiellement (art. 15 de la loi relative à  
l'accès à l'information, seule une partie des documents demandés a été  
communiquée) :...1.....**

**3- Nombre de requêtes non satisfaites :.....3.....**

3-1- Documents exemptés par la loi (art. 09) :...2.....

3-2- Documents inexistants (aucun document pertinent n'a été trouvé bien  
que la demande fournissait suffisamment de détails) :.....1.....

3-3- Demande transférée : art 18 de la loi (demandes transmises à une autre  
institution) :...0.....

3-4- Demande abandonnée (le demandeur retire sa demande ou ne répond  
pas à une correspondance à lui adressée par l'institution ou  
l'organisme) :...0.....

**VI-Délais de traitement :**

**1-Délais de principes :**

1-1-Nombre de requêtes traitées dans un délai de 15 jours :.....7.....

1-2-Nombre de requêtes traitées dans un délai de 30 jours :.....0.....

**2-Prorogation de délai :**

1-1-Nombre de requêtes traitées dans un délai de plus de 15 jours :...7.....

1-2- Nombre de requêtes traitées dans un délai de plus de 30 jours :...0.....

**3-Nombre de requêtes traitées hors délai légal :.....0.....**

**VII-Requêtes contentieuses :**

**Nombre total de recours :.....0.....**

**1-Nombre de recours hiérarchique :.....0.....**

1-1-Nombre de décision de communication :...0.....

1-2-Nombre de décision de rejet:.....0.....

**2-Nombre de recours devant la CAIDP :.....0.....**

2-1-Nombre de décision de communication :...0.....

2-2-Nombre de décision de rejet:.....0.....

**3-Nombre de recours juridictionnel :.....0.....**

3-1-Nombre de décision de communication :...0.....

3-2-Nombre de décision de rejet:.....0.....

**VIII- Modalités d'accès aux documents :**

<b>Modalités de communication de documents</b>				
	<b>Consultation gratuite sur place</b>	<b>Courrier électronique</b>	<b>Papier</b>	<b>Autres (Clé USB,CD-ROM.....)</b>
<b>Communication totale</b>	1	3	3	0
<b>Communication partielle</b>	1	1	0	0
<b>Total</b>	5	4	3	0

**XI-Sources des demandes :**

**1-Médias** (journalistes, chroniqueurs, la télé, les pigistes, les chercheurs travaillant pour les quotidiens...) :.....0.....

**2-Secteur Universitaire et scientifique** (étudiants, enseignants chercheurs...) : Doctorants, université (FHB-Cocody).....2.....

**3-Organismes** (syndicats, partis politiques, organisations non gouvernementales, les mairies...) :...Ministères technique (santé, éducation, affaires étrangères, partenaires au développement (UNICEF, PNUD, UE), BAD.....3.....

**4-Entreprises du secteur privé** (les représentants des entreprises et de sociétés de secteur privé...) :.....2.....

**5-Professions libérales** (les avocats, les notaires, médecins, architectes...) : .....0.....

**X-Autres observations et commentaires**

Rien à signaler

**Fait-le ...26 février 2018.....**

**Le Responsable de l'Information.**